

**Demande de permis de construire déposé par la S.A.S.U.  
Centrale de Production d'Energies Renouvelables (CPENR) de  
Bonny-sur-Loire en vue de la réalisation d'une centrale photo-  
voltaïque au sol située au lieu-dit "Plaine de La Borde" sur le ter-  
ritoire de la commune de Bonny-sur-Loire**

-----

**Enquête publique réalisée du 22 février 2024 au 22 mars 2024**

**ANNEXES**

# 1 - ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE



**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau du contrôle de légalité  
et du conseil juridique**

## **ARRETE**

**prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative  
à la demande de permis de construire  
en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol  
sur le territoire de la commune de BONNY-SUR-LOIRE**

**La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.122-1 et suivants, L.123-1 à L.123-18, R.122-1 et suivants et R.123-1 à R.123-41,

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article R\*423-57,

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la région Centre Val-de-Loire, préfète du Loiret,

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2023 portant délégation de signature à M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général de la préfecture du Loiret,

VU la demande de permis de construire déposée le 12 janvier 2022, complétée les 29 avril, 06 juillet, 08 septembre 2022 et le 18 juillet 2023, par la Société par actions simplifiée unipersonnelle Centrale de Production d'Energies Renouvelables (SASU CPENR) de Bonny-sur-Loire, filiale de la SARL ABO WIND, en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BONNY-SUR-LOIRE, au lieudit « Plaine de la Borde »,

VU l'avis n° 2022-3920 rendu le 06 janvier 2023 par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Centre Val-de-Loire sur la demande de permis de construire susvisée,

VU le mémoire en réponse à l'avis précité de la MRAe, établi par la SASU CPENR de Bonny-sur-Loire le 09 mars 2023,

VU la décision n° E23000173/45 du tribunal administratif d'ORLEANS du 24 octobre 2023 portant désignation de commissaire enquêteur,

VU le dossier à soumettre à enquête publique comprenant notamment une étude d'impact environnemental,

APRES consultation du commissaire enquêteur,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

Préfecture du Loiret – 181 rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS CEDEX 1  
Tél : 02 38 81 40 00

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet et période d'ouverture de l'enquête publique**

Il sera procédé, pendant une durée de trente jours consécutifs, du jeudi 22 février 2024 à partir de 9h00 au vendredi 22 mars 2024 jusqu'à 17h00 inclus, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la SASU CPENR de Bonny-sur-Loire en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BONNY-SUR-LOIRE, au lieudit « Plaine de la Borde».

### **Article 2 : Publicité de l'enquête publique**

Un avis portant à la connaissance du public la prescription de l'enquête publique sera publié, par les soins de la préfète du Loiret et aux frais de la SASU CPENR de Bonny-sur-Loire, porteuse du projet, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Loiret.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute sa durée, ce même avis sera également :

- affiché en mairie de BONNY-SUR-LOIRE, commune d'implantation du projet de la centrale solaire photovoltaïque au sol ;
- sauf impossibilité matérielle justifiée, affiché par la SASU CPENR de Bonny-sur-Loire sur le lieu prévu pour la réalisation de ce projet, visible et lisible de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques, conformément aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 susvisé ;
- publié sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

### **Article 3 : Consultation du dossier d'enquête publique**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact environnemental, sera déposé, sur supports papier et numérique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE, siège de l'enquête publique (15 avenue du Général Leclerc - 45420 BONNY-SUR-LOIRE), où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ci-après :

- le mardi et le mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30
- le jeudi : 9h00 à 12h00
- le vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
- le samedi : 9h00 à 12h00.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier d'enquête sera également garanti, pendant la durée de l'enquête publique, par un poste informatique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE, aux jours et horaires d'ouverture au public susvisés.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, ce dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le public pourra solliciter des informations sur le projet considéré auprès de la SASU CPENR de Bonny-sur-Loire (société de projet et filiale de la SARL ABO WIND) - Le Millénium - 6 bis avenue Jean Zay - 45000 ORLEANS (Mme MISCHER - courriel : [phelie.mischer@abo-wind.fr](mailto:phelie.mischer@abo-wind.fr))

### **Article 4 : Commissaire enquêteur et permanences de l'enquête publique**

Afin de recevoir les observations du public, M. Luc GRANIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'ORLEANS, siègera les jours et heures suivants à la mairie de BONNY-SUR-LOIRE :

- le mercredi 28 février 2024 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 16 mars 2024 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 22 mars 2024 de 14h00 à 17h00.

M. Thierry BOUFFORT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'ORLEANS pour conduire ladite enquête publique en cas d'empêchement de M. GRANIER.

**Article 5 : Observations et propositions du public**

En dehors des permanences susvisées du commissaire enquêteur et pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, paraphé par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de BONNY-SUR-LOIRE ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, adressé à la mairie de BONNY-SUR-LOIRE, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête publique déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : [pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête publique : « Centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BONNY-SUR-LOIRE ».

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

**Article 6 : Clôture de l'enquête publique**

A l'expiration du délai d'enquête publique, la mairie de BONNY-SUR-LOIRE transmettra le registre d'enquête publique avec les documents annexés au commissaire enquêteur. Le registre d'enquête publique sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Après la clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours à compter de la réception de ce registre et de ses documents annexés, le responsable de la SASU CPENR de Bonny-sur-Loire et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable de la SASU CPENR de Bonny-sur-Loire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses éventuelles observations en réponse.

**Article 7 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra à la préfète du Loiret le registre d'enquête publique et le dossier d'enquête publique déposés en mairie de BONNY-SUR-LOIRE, siège de l'enquête publique, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées. La préfète du Loiret adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la SASU CPENR de Bonny-sur-Loire et à la commune de BONNY-SUR-LOIRE.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique) et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes>

**Article 8 : Décision à l'issue de l'enquête publique**

Au terme de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret sera l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire.

**Article 9 : Exécution**

Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, le maire de BONNY-SUR-LOIRE, la SASU CPENR de Bonny-sur-Loire et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée au sous-préfet de MONTARGIS, au président du tribunal administratif d'ORLEANS, à la directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret (pôle d'évaluation domaniale) et au directeur départemental des territoires du Loiret (service urbanisme, aménagement et développement du territoire).

Fait à ORLEANS, le 22 janvier 2024

La préfète,  
pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général,  
signé : Stéphane COSTAGLIOLI

## 2 - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :** EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 22 JANVIER 2024, IL SERA PROCÉDÉ À UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE CENTRALE DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (SASU CPENR) DE BONNY-SUR-LOIRE, EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE, AU LIEUDIT « PLAINE DE LA BORDE ».

**DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :** TRENTE JOURS CONSÉCUTIFS, DU JEUDI 22 FÉVRIER 2024 À PARTIR DE 09H00 AU VENDREDI 22 MARS 2024 JUSQU'À 17H00 INCLUS.

**LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE,** COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT, SERA DÉPOSÉ, SUR SUPPORTS PAPIER ET NUMÉRIQUE, EN MAIRIE DE BONNY-SUR-LOIRE, SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ( 15 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC – 45420 BONNY-SUR-LOIRE ), OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX CI-APRÈS :

- LE MARDI ET LE MERCREDI : 09H00 À 12H00 ET 14H00 À 17H30,
- LE JEUDI : 09H00 À 12H00,
- LE VENDREDI : 09H00 À 12H00 ET 14H00 À 17H00,
- LE SAMEDI : 09H00 À 12H00.

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.123-12 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, UN ACCÈS GRATUIT AU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE SERA ÉGALEMENT GARANTI, PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, PAR UN POSTE INFORMATIQUE, EN MAIRIE DE BONNY-SUR-LOIRE, AUX JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC SUSVISÉS.

CE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE SERA ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET: [HTTPS://WWW.LOIRET.GOUV.FR/PUBLICATIONS/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/ENQUETES-EN-COURS-ET-A-VENIR](https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-et-Consultations-du-Public/Enquetes-en-Cours-et-a-Venir)

LE PUBLIC POURRA SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET CONSIDÉRÉ AUPRÈS DE LA SASU CPENR DE BONNY-SUR-LOIRE, FILIALE DE LA SARL ABO WIND, SITUÉE : LE MILLÉNIUM - 6 BIS AVENUE JEAN ZAY - 45000 ORLEANS – COURRIEL : [phelie.mischer@abo-wind.fr](mailto:phelie.mischer@abo-wind.fr)

**LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** AFIN DE RECEVOIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC, M. LUC GRANIER, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS, SIÉGERA LES JOURS ET HEURES SUIVANTS À LA MAIRIE DE BONNY-SUR-LOIRE :

- LE MERCREDI 28 FÉVRIER 2024 DE 14H00 À 17H00,
- LE SAMEDI 16 MARS 2024 DE 09H00 À 12H00,
- LE VENDREDI 22 MARS 2024 DE 14H00 À 17H00.

M. THIERRY BOUFFORT EST DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUPPLÉANT PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS POUR CONDUIRE LADITE ENQUÊTE PUBLIQUE EN CAS D'EMPÊCHEMENT DE M. LUC GRANIER.

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- SUR LE REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE OUVERT À CET EFFET, PARAPHÉ PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET DÉPOSÉ EN MAIRIE DE BONNY-SUR-LOIRE ;
- PAR COURRIER POSTAL, À L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, ADRESSÉ À LA MAIRIE DE BONNY-SUR-LOIRE, AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉPOSÉ DANS CETTE MAIRIE ;
- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE DE MESSAGERIE SUIVANTE : [pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr) EN PRÉCISANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : « CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE ».

LES OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

**LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIE DE BONNY-SUR-LOIRE ET À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ, BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DU CONSEIL JURIDIQUE) ET PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : [HTTPS://WWW.LOIRET.GOUV.FR/PUBLICATIONS/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATIONS-DU-PUBLIC/ENQUETES-CLOSES](https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-et-Consultations-du-Public/Enquetes-Closes)

**AU TERME DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE,** LA PRÉFÈTE DU LOIRET SERA L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR STATUER, PAR ARRÊTÉ, SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE.

## 3 - PARUTIONS DANS LA PRESSE

### 3.1 - 1ères parutions

La République du Centre du 5 février et du Journal de Gien du 1<sup>er</sup> février 2024 :

Commune de BONNY-SUR-LOIRE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PREFETE DU LOIRET COMMUNIQUE :

En application de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2024, il sera procédé, pour une durée de 30 jours consécutifs, du jeudi 22 février 2024 à partir de 09h00 au vendredi 22 mars 2024 jusqu'à 17h00 inclus, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la société par actions simplifiée unipersonnelle Centrale de Production d'Énergies Renouvelables (SASU CPENR) (rue Bonny-sur-Loire en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BONNY-SUR-LOIRE, au lieu-dit « Plaine de la Borde ».

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact, sera déposé, sur supports papier et numérique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE, siège de l'enquête publique (15 avenue du Général Leclerc-45420 BONNY-SUR-LOIRE), où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ci-après :

- le mardi et le mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30,
- le jeudi : 9h00 à 12h00,
- le vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00,
- le samedi : 9h00 à 12h00.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier d'enquête publique sera également garanti, pendant la durée de l'enquête publique, par un poste informatique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE, aux jours et horaires d'ouverture au public susvisés.

Ce dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le public pourra solliciter des informations sur le projet considéré auprès de la (SASU CPENR) de Bonny-sur-Loire, filiale de la SARL ABO WIND, située Le Millénium - 6 bis avenue Jean Zay - 45000 ORLEANS - courriel : [phelie.mischer@abo-wind.fr](mailto:phelie.mischer@abo-wind.fr) - tél : 06.47.44.98.14.

Afin de recevoir les observations du public, M. Luc GRANIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'ORLEANS, siègera les jours et heures suivants à la mairie de BONNY-SUR-LOIRE :

- le mercredi 28 février 2024 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 16 mars 2024 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 22 mars 2024 de 14h00 à 17h00.

M. Thierry BOUFFORT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'ORLEANS pour conduire ladite enquête publique en cas d'empêchement de M. GRANIER.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, paraphé par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de BONNY-SUR-LOIRE ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, adressé à la mairie de BONNY-SUR-LOIRE, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête publique déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : [pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête : « Centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BONNY-SUR-LOIRE ».

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les meilleurs délais : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique) et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes>

Au terme de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret sera l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire.

231191

Commune de BONNY-SUR-LOIRE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PREFETE DU LOIRET COMMUNIQUE :

En application de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2024, il sera procédé, pour une durée de 30 jours consécutifs, du jeudi 22 février 2024 à partir de 09h00 au vendredi 22 mars 2024 jusqu'à 17h00 inclus, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la société par actions simplifiée unipersonnelle Centrale de Production d'Énergies Renouvelables (SASU CPENR) de Bonny-sur-Loire en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BONNY-SUR-LOIRE, au lieu-dit « Plaine de la Borde ».

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact, sera déposé, sur supports papier et numérique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE, siège de l'enquête publique (15 avenue du Général Leclerc-45420 BONNY-SUR-LOIRE), où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ci-après :

- le mardi et le mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30,
- le jeudi : 9h00 à 12h00,
- le vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00,
- le samedi : 9h00 à 12h00.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier d'enquête publique sera également garanti, pendant la durée de l'enquête publique, par un poste informatique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE, aux jours et horaires d'ouverture au public susvisés.

Ce dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le public pourra solliciter des informations sur le projet considéré auprès de la (SASU CPENR) de Bonny-sur-Loire, filiale de la SARL ABO WIND, située Le Millénium - 6 bis avenue Jean Zay - 45000 ORLEANS - courriel : [phelie.mischer@abo-wind.fr](mailto:phelie.mischer@abo-wind.fr) - tél : 06.47.44.98.14.

Afin de recevoir les observations du public, M. Luc GRANIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'ORLEANS, siègera les jours et heures suivants à la mairie de BONNY-SUR-LOIRE :

- le mercredi 28 février 2024 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 16 mars 2024 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 22 mars 2024 de 14h00 à 17h00.

M. Thierry BOUFFORT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'ORLEANS pour conduire ladite enquête publique en cas d'empêchement de M. GRANIER.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, paraphé par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de BONNY-SUR-LOIRE ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, adressé à la mairie de BONNY-SUR-LOIRE, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête publique déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : [pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête : « Centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BONNY-SUR-LOIRE ».

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret dans les meilleurs délais : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique) et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes>

Au terme de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret sera l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire.

231191

## 3.2 - 2èmes parutions

### Dans les 8 jours après le début de l'enquête

La République du Centre du 27 février et du Journal de Gien du 29 février 2024 :

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE MARDI 27 FÉVRIER 2024 23

es 45

# Annonces

Commune de BONNY-SUR-LOIRE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PREFÈTE DU LOIRET COMMUNIQUE :

En application de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2024, il sera procédé, pour une durée de 30 jours consécutifs, du jeudi 27 février 2024 à partir de 09h00 au vendredi 22 mars 2024 jusqu'à 17h00 inclus, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la société par actions simplifiée unipersonnelle Centrale de Production d'Énergies Renouvelables (SASU CPENR) de Bonny-sur-Loire en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BONNY-SUR-LOIRE, au lieu-dit « Plaine de la Borde ».

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact, sera déposé, sur supports papier et numérique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE, siège de l'enquête publique (15 avenue du Général Leclerc-45420 BONNY-SUR-LOIRE), où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ci-après :

- le mardi et le mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30,
- le jeudi : 9h00 à 12h00,
- le vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00,
- le samedi : 9h00 à 12h00.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier d'enquête publique sera également garanti, pendant la durée de l'enquête publique, par un poste informatique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE, aux jours et horaires d'ouverture au public susvisés.

Ce dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le public pourra solliciter des informations sur le projet considéré auprès de la (SASU CPENR) de Bonny-sur-Loire, filiale de la SARL ABO WIND, située Le Millénum - 6 bis avenue Jean Zay - 45000 ORLÉANS - courriel : [phelie.mischer@abo-wind.fr](mailto:phelie.mischer@abo-wind.fr) - tél : 06.47.44.98.14.

Afin de recevoir les observations du public, M. Luc GRANIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'ORLÉANS, siègera les jours et heures suivants à la mairie de BONNY-SUR-LOIRE :

- le mercredi 28 février 2024 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 16 mars 2024 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 22 mars 2024 de 14h00 à 17h00.

M. Thierry BOUFFORT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'ORLÉANS pour conduire ladite enquête publique en cas d'empêchement de M. GRANIER.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, paraphé par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de BONNY-SUR-LOIRE ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, adressé à la mairie de BONNY-SUR-LOIRE, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête publique déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : [pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête : « Centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BONNY-SUR-LOIRE ».

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique) et publiés sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes>

Au terme de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret sera l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire.

23/19/2

LE JOURNAL DE GIEN JEUDI 29 FÉVRIER 2024 37

# ssées

45

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DÉNOMINATION : HIAS**  
**FORME :** Société civile immobilière  
**SIÈGE SOCIAL :** 160 route de Sandillon - 45650 SAINT JEAN LE BIANC  
**OBJET :** L'acquisition, la cession, la propriété, l'administration, l'exploitation, soit directement, soit indirectement, par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, construction, apports ou autrement, ainsi que tout emprunt, rachat et garanties en général.  
**DURÉE :** 99 ans  
**CAPITAL :** 1.000 euros  
**GÉRANCE :** M. Fabrice LESACÉ demeurant au 14 rue 44ème Régiment d'infanterie - 45150 JARCEAU et Mme Kéa DE SOUSA demeurant au 14 rue 44ème Régiment d'infanterie - 45150 JARCEAU  
**IMMATICULATION :** au RCS d'Orléans

23/19/2

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

Commune de BONNY-SUR-LOIRE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PREFÈTE DU LOIRET COMMUNIQUE :

En application de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2024, il sera procédé, pour une durée de 30 jours consécutifs, du jeudi 27 février 2024 à partir de 09h00 au vendredi 22 mars 2024 jusqu'à 17h00 inclus, à une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la société par actions simplifiée unipersonnelle Centrale de Production d'Énergies Renouvelables (SASU CPENR) de Bonny-sur-Loire en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BONNY-SUR-LOIRE, au lieu-dit « Plaine de la Borde ».

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact, sera déposé, sur supports papier et numérique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE, siège de l'enquête publique (15 avenue du Général Leclerc-45420 BONNY-SUR-LOIRE), où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ci-après :

- le mardi et le mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30,
- le jeudi : 9h00 à 12h00,
- le vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00,
- le samedi : 9h00 à 12h00.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier d'enquête publique sera également garanti, pendant la durée de l'enquête publique, par un poste informatique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE, aux jours et horaires d'ouverture au public susvisés.

Ce dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le public pourra solliciter des informations sur le projet considéré auprès de la (SASU CPENR) de Bonny-sur-Loire, filiale de la SARL ABO WIND, située Le Millénum - 6 bis avenue Jean Zay - 45000 ORLÉANS - courriel : [phelie.mischer@abo-wind.fr](mailto:phelie.mischer@abo-wind.fr) - tél : 06.47.44.98.14.

Afin de recevoir les observations du public, M. Luc GRANIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'ORLÉANS, siègera les jours et heures suivants à la mairie de BONNY-SUR-LOIRE :

- le mercredi 28 février 2024 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 16 mars 2024 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 22 mars 2024 de 14h00 à 17h00.

M. Thierry BOUFFORT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'ORLÉANS pour conduire ladite enquête publique en cas d'empêchement de M. GRANIER.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, paraphé par le commissaire enquêteur et déposé en mairie de BONNY-SUR-LOIRE ;
- par courrier postal, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, adressé à la mairie de BONNY-SUR-LOIRE, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête publique déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse de messagerie suivante : [pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête : « Centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BONNY-SUR-LOIRE ».

Les observations formulées par le public par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de BONNY-SUR-LOIRE et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique) et publiés sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes>

Au terme de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret sera l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire.

23/19/2

## 4 - AFFICHAGE ET BULLETIN D'INFORMATIONS

### 4.1 - Certificat d'affichage

DocuSign Envelope ID: 438F34D2-FD0B-4361-938A-BD8C6BF9841E

→ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

#### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le directeur de la société par actions simplifiée unipersonnelle Centrale de Production d'Energies Renouvelables (SASU CPENR) de Bonny-sur-Loire

CERTIFIE que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral du 22/01/2024, relative à la demande de permis de construire déposée par la (SASU CPENR) de Bonny-sur-Loire en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BONNY-SUR-LOIRE, au lieudit « Plaine de la Borde », a été publié par voie d'affiche(s) 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique (soit le 07 février 2024 au plus tard) et pendant toute sa durée (soit jusqu'au 22 mars 2024 à 17h00 inclus), aux abords du site concerné de façon à ce qu'elle(s) soi(en)t visible(s) et lisible(s) de la ou, s'il y a lieu, des voies publiques.

Fait à BONNY-SUR-LOIRE, le <sup>(1)</sup>..... 2024-03-25 .....

(Cachet de la société)

Le directeur,  
Patrick Bessière

DocuSigned by:  
  
066CFEDBBBCBD474...

VU LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

<sup>(1)</sup> La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 22 mars 2024 après 17h00.



## 4.2 - Bulletin d'information

Bulletin d'information N°3 élaboré par la société CPENR et diffusé dans les communes de Bonny-sur-Loire et Ousson-sur-Loire :



Bulletin d'information n°3 - Février 2024

Suite à l'instruction du dossier de demande de permis de construire du projet photovoltaïque de Bonny-sur-Loire par les services de l'État, une enquête publique est prévue du 22 février 2024 partir de 9h00 au vendredi 22 mars 2024 jusqu'à 17h00.

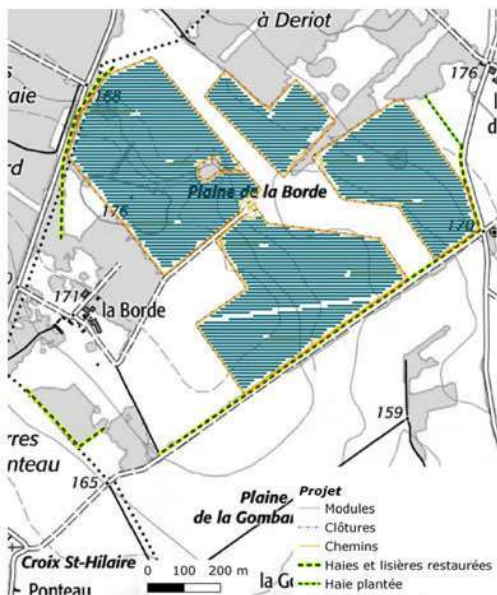
Une enquête publique est conduite par un commissaire enquêteur indépendant ou une commission d'enquête désigné(e) par le tribunal administratif. Ce commissaire ou cette commission établit un rapport suite à l'enquête publique, puis émet un avis en tenant compte des diverses contributions et des réponses apportées par le porteur de projet.

Ouverte à tous, cette procédure d'information et de consultation des citoyens vise à recueillir toutes appréciations, et avis sur le projet, postérieurement à l'étude d'impact. Les observations sont consignées dans un registre d'enquête tenu par la commission d'enquête.

Pour plus de précisions sur le déroulement de l'enquête publique, voir au verso de ce bulletin.

### Le projet final

Le projet consiste en la synergie d'une production d'énergie renouvelable avec une activité d'élevage d'ovin de plein air.



### Quelques données techniques



Surface clôturée : 48 hectares

Puissance du parc installée : env. 42 MWc



Estimation annuelle de production :  
Env. 52 GWh



Nombre de personnes alimentées en  
électricité renouvelable\* : Env. 21 000

\*Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE)

Retrouvez l'ensemble des informations sur le développement de ce projet sur sa page internet dédiée :

[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr) > Zone d'information > Nos projets > Centre- Val de Loire > Projet agrivoltaïque de Bonny sur Loire

**ABO  
WIND**

## Enquête publique

### Contexte réglementaire

L'enquête publique porte sur la demande d'un permis de construire, en vue de construire et d'exploiter d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bonny sur Loire.

Conformément au Code de l'Environnement : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement [...]. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision »

### Déroulement de l'enquête

Dates : du jeudi 22 février 2024 à 9h00 au vendredi 22 mars 2024 jusqu'à 17h00.

Commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif d'Orléans : Monsieur Luc GRANIER

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, en mairie de Bonny-sur-Loire aux horaires suivants :

- LE MERCREDI 28 FEVRIER 2024 DE 14H00 A 17H00,
- LE SAMEDI 16 MARS 2024 DE 09H00 A 12H00,
- LE VENDREDI 22 MARS 2024 DE 14H00 A 17H00.

### Consultation du dossier

Pendant l'enquête publique, le dossier du projet est consultable :

- En mairie de Bonny sur Loire (version papier), aux heures d'ouverture habituelles
- Sous format numérique en mairie de Bonny sur Loire et sur le site internet de la préfecture du Loiret : [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)

### Observations et propositions sur le projet

Elles pourront être formulées :

- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de Bonny-sur-Loire
- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publicques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publicques@loiret.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête : « Centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bonny-sur-Loire ».
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Bonny-sur-Loire, à l'adresse suivante : 15 avenue du général Lecderc - 45420 Bonny-sur-Loire

### Rapport et conclusions

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Préfecture du Loiret et dans la mairie de la commune où s'est déroulée l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse susmentionnée et mis à disposition du public pendant un an.

Nous vous encourageons à participer et à vous exprimer sur ce projet d'énergie renouvelable sur votre territoire.



Responsable du projet  
Phélie Mischer  
Tél. : 06 47 44 98 14  
[phelie.mischer@abo-wind.fr](mailto:phelie.mischer@abo-wind.fr)

Agence d'Orléans  
Le Millénium  
6 bis avenue Jean Zay,  
45 000 Orléans

Responsable communication du projet  
Anne-Cécile Cotard  
[anne-cecile.cotard@abo-wind.fr](mailto:anne-cecile.cotard@abo-wind.fr)

Retrouvez l'ensemble des informations sur le développement de ce projet sur sa page internet dédiée :

[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr) > Zone d'information > Nos projets > Centre Val de Loire > Projet agrivoltaïque de Bonny-sur-Loire

ABO Wind SARL au capital de 100.000 euros | Siège social : 2 rue du Libre Echange, 31500 Toulouse, France | Siren : 441 201 432 | Document imprimé sur un papier recyclé | Ne pas jeter sur la voie publique

## **5 - PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS**

Le document de 12 pages est publié dans son intégralité sur le site de la Préfecture du Loiret.

## **6 - MÉMOIRE EN RÉPONSE DE LA S.A.S.U. CENTRALE DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (CPENR)**

Le document de 76 pages est également publié dans son intégralité sur le site de la Préfecture du Loiret.